

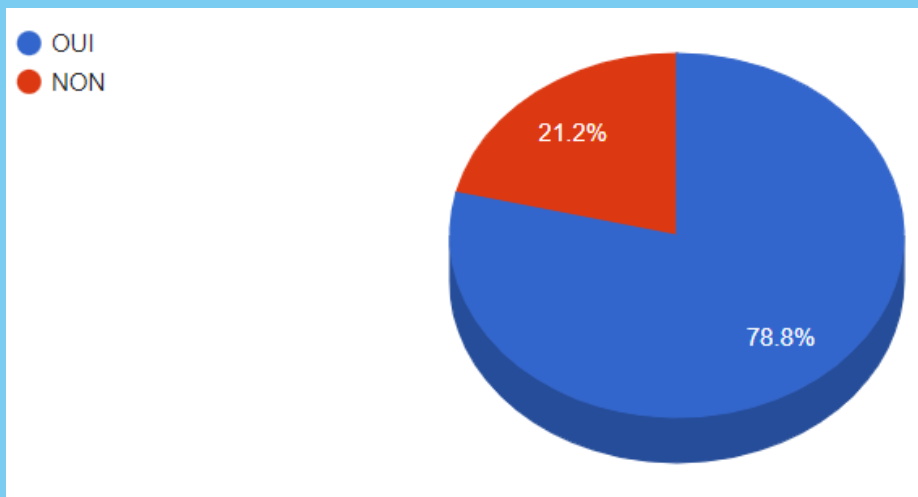
ENQUÊTE CFDT ACCORD TÉLÉTRAVAIL



Nombre de réponses : 66

QUESTION 1

Avez-vous bénéficié d'une présentation collective de l'accord Télétravail sur votre site ?



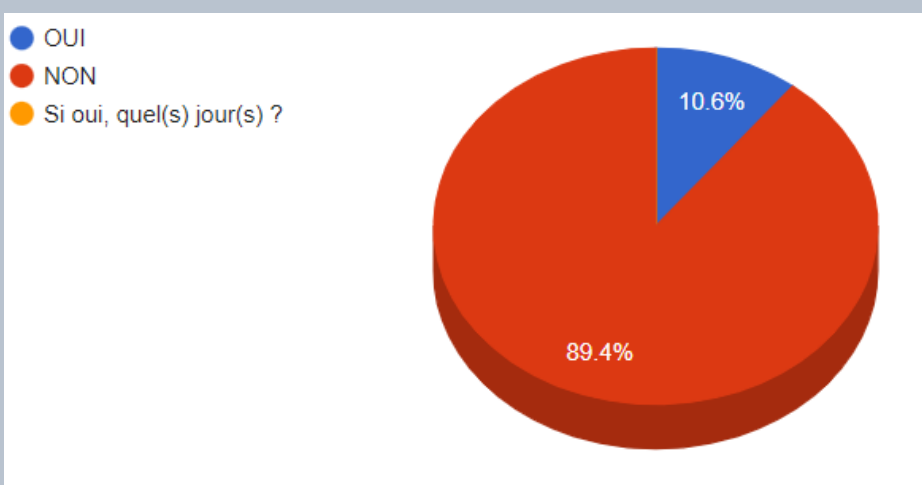
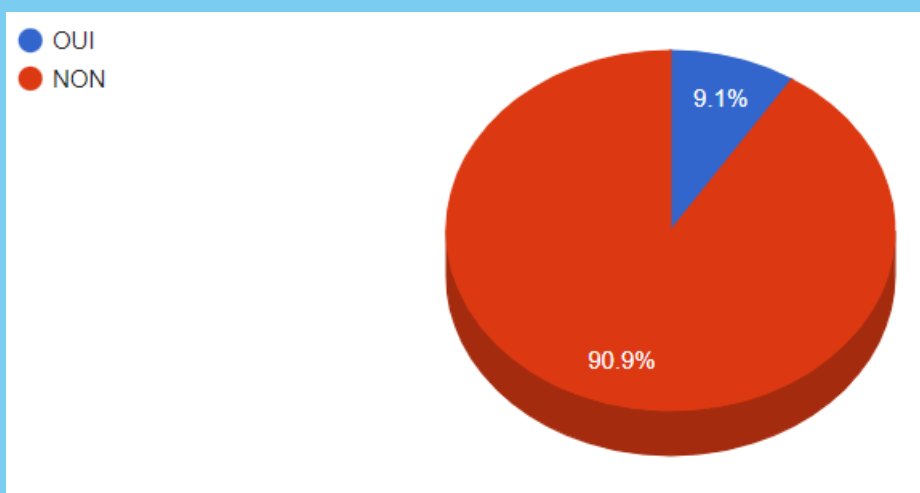
QUESTION 2

Votre demande initiale de jours télétravaillés a-t-elle été respectée ?

A noter : *J'avais fait la demande de 2 jours fixes. On m'a mis 1 fixe et 1 volant.* Un autre de vos commentaires dit exactement le contraire : *Je voulais une journée volante en plus de la journée fixe (qui a été refusée) et à la place c'est 2 journées fixes.*

QUESTION 3

Vous a-t-on demandé de modifier votre demande (ou une partie) dans SIRHUS ?



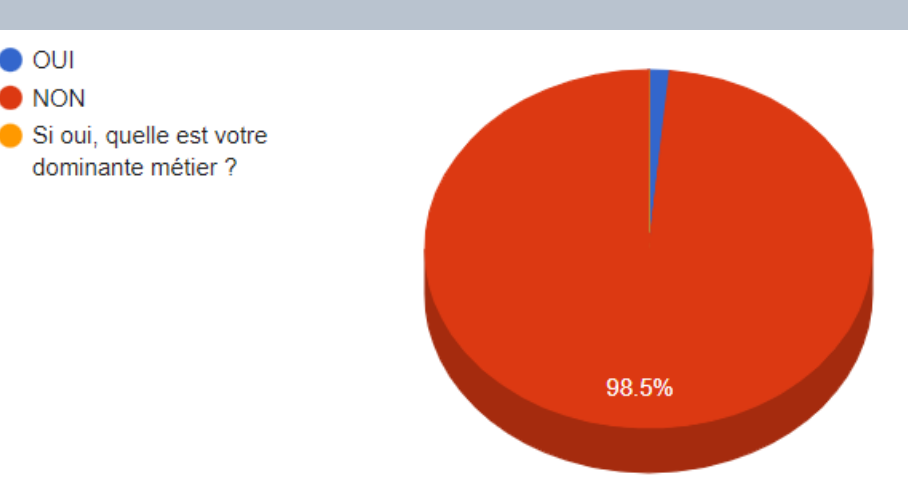
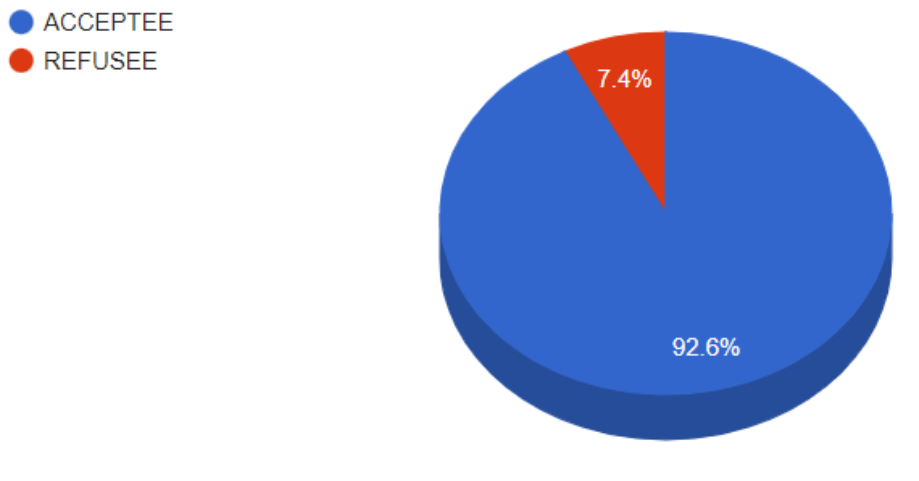
QUESTION 4

Existe-t-il dans votre agence une journée de la semaine (ou plusieurs) pour laquelle le télétravail est exclu ?

Le vendredi est cité 3 fois et le mercredi 2 fois. Dans un commentaire sont évoquées les vacances scolaires. Par ailleurs vous êtes deux à dire que le discours est plutôt : "il y a des jours à privilégier".

QUESTION 5

(Cette question s'adresse à celles et ceux qui ont fait la demande d'un jour volant) Votre demande de jour volant a été :

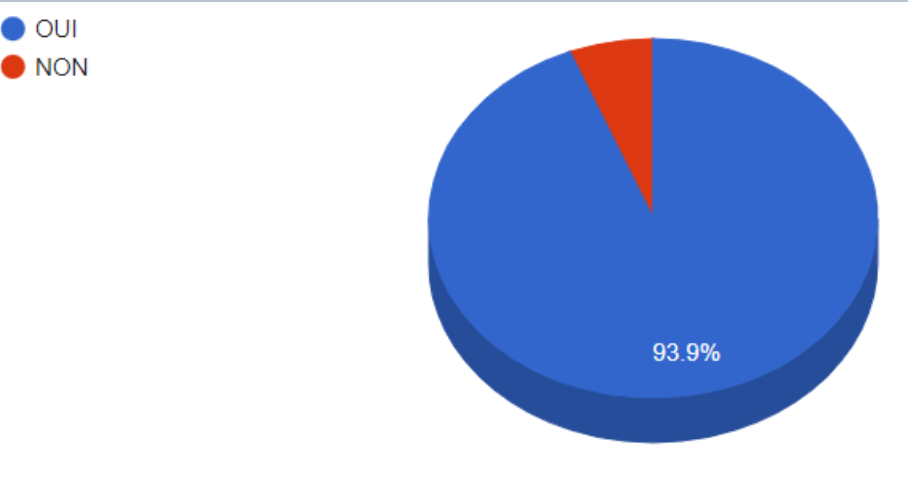
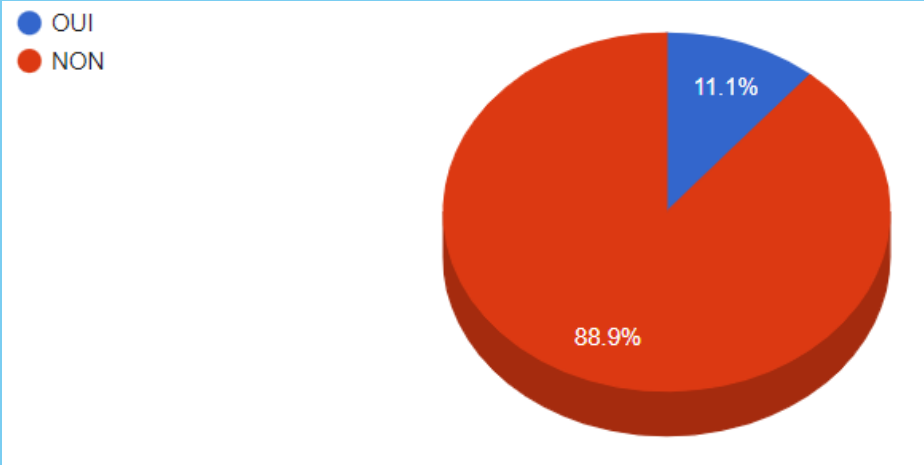


QUESTION 6

Faites-vous le constat que votre « dominante métier » (MRS, EDE, GDD,...) a été un obstacle pour obtenir la totalité de vos souhaits de télétravail ?

QUESTION 7

(Cette question s'adresse à celles et ceux qui travaillent à temps partiel) Faites-vous le constat que votre temps partiel a été un obstacle pour obtenir la totalité de vos souhaits de télétravail ?



QUESTION 8

Au final, trouvez-vous que l'accord télétravail négocié et signé par la CFDT a été respecté ?

En conclusion :

Les résultats sont assez clairs, pour chaque question vous avez été plus de 90% à répondre que vous n'avez pas rencontré de problèmes pour faire vos demandes. Manifestement, les équipes de direction ont essayé dans la majorité des cas de respecter les vœux de chacun. Vous êtes d'ailleurs 62 sur 66 dans la dernière question à considérer que l'accord télétravail signé par la CFDT est correctement respecté. Nous ne pouvons pas nier que certaines situations anormales existent, simplement elles ne sont pas institutionnalisées, elles sont isolées et doivent être traitées comme telles ! Enfin, on regrettera que l'accord n'ait pas été présenté dans toutes les agences ou équipes, puisque vous êtes tout de même 14 sur 66 à ne pas avoir bénéficiés d'une présentation.